

2022-UNAT-1223, Cristina Silva

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a considéré un appel du Secrétaire général et un appel à l'appel de Mme Silva. Unat a jugé que UNDT avait commis plusieurs erreurs de droit et de fait et la décision de réaffecter Mme Silva était sans défauts procéduraux. Unat a jugé que la jurisprudence de l'UNAT n'établit pas le besoin de consultation préalable pour chaque réaffectation. Unat a jugé que UNDT avait une compréhension incorrecte de la décision administrative contestée. Unat a jugé que UNDT avait commis une erreur lorsqu'elle a jugé que la décision de réaffectation aurait dû être notifiée dans l'écriture formelle car elle modifiait considérablement les termes et conditions d'emploi de Mme Silva. Unat a soutenu que Undt avait commis une erreur en tenant que Mme Silva n'était pas consultée avant la réaffectation. Unat a jugé que la conclusion de l'UNDT selon laquelle les questions de conflit d'intérêts sont généralement résolues sans aucun problème opérationnel notable était une erreur de droit. Unat a jugé qu'en conseillant le Secrétaire général comment résoudre le conflit d'intérêts résultant du retour de Mme Silva à AAS, UND a remplacé sa propre décision à celle du secrétaire général. Unat a jugé qu'il était raisonnable que le Secrétaire général ait préféré employer Mme Silva dans une autre section de DMSPC après l'expiration de son mandat en tant que deuxième vice-présidente, UNSU. Unat a soutenu qu'il était raisonnable pour le Secrétaire général de supposer que le conflit d'intérêts s'est poursuivi même après l'expiration du mandat de Mme Silva. Unat a jugé que UNDT avait raison de conclues qu'il n'y avait pas suffisamment de preuves pour étayer les conclusions selon lesquelles la décision de réaffectation était entachée par une ultime motivation orimproper. UNAT a accordé l'appel du Secrétaire général et a rejeté le transfert de Mme Silva.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Mme Silva a contesté la décision de la transférer de la section administrative et d'appel (AAS) à la Division du droit administratif à la Division mondiale de la stratégie et des politiques (GSPD) du Bureau des ressources humaines (OHR) au

Département de stratégie de gestion, politique, politique et la conformité (DMSPC), à la suite de son mandat en tant que deuxième vice-présidente du Union du personnel des Nations Unies (UNSU). Undt a accordé la demande en partie, annulé la décision contestée et attribué à Mme Silva une indemnisation pour préjudice non pécuniaire.

Principe(s) Juridique(s)

Une décision de réaffectation doit être correctement motivée et non entachée par un motif inapproprié ou pris en violation des procédures obligatoires; Il peut être contesté s'il se révèle arbitraire ou capricieux, motivé par des préjugés ou des facteurs étrangers, ou défectueux en raison d'une irrégularité procédurale ou d'une erreur de droit. La méthode acceptée pour déterminer si une affectation est appropriée consiste à évaluer si le nouveau poste est à la note du membre du personnel, si les responsabilités correspondent à son niveau, si les fonctions sont proportionnelles à la compétence et aux compétences du membre du personnel, et s'il ou elle a une expérience substantielle sur le terrain.

Résultat

Appel accordé ; Appel incident rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Cristina Silva

Entité

Secrétariat de l'ONU

Numéros d'Affaires

2021-1542

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

18 Mar 2022

President Judge

Juge Knierim

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Discretion

Réaffectation ou transfert

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/293

TANU Statut du Tribunal

- Article 2.5

Jugements Connexes

2019-UNAT-930

2010-UNAT-084